

PRÉFACE

les documents qui précéderent l'établissement de l'imprimerie à Québec [1764], ces documents étant restés manuscrits ou bien ayant été imprimés en France, ou seulement plus tard au Canada, dans certaines collections. Tels sont les mandements épiscopaux antérieurs à 1764, les arrêts et ordonnances des gouverneurs ou du Conseil Souverain de la Nouvelle-France, concernant le fléau de l'ivrognerie, la traite de l'eau-de-vie, la réglementation des auberges. Ici encore, il y aurait ample matière à une bibliographie, différente de celle que nous avons entreprise.

Peut-être se demandera-t-on à quelles sources nous avons puisé, dans quelles bibliothèques nous avons trouvé nos imprimés de Québec et de Lévis. Il n'y a nulle part de collection aussi importante des imprimés concernant la tempérance et publiés dans la Province de Québec, que la collection formée par nous dans la bibliothèque de notre convent de Québec. À part les livres, les revues et les brochures, cette collection comprend environ deux cents menus imprimés—les plus difficiles à découvrir. La collection de brochures canadiennes de feu le juge Chanveau, réunies en 525 volumes—soit 5 à 6000 numéros—déposés à la bibliothèque de la Législature de Québec, a aussi été soigneusement visitée; nous y avons rencontré quelques brochures de tempérance. L'Université Laval de Québec nous en a fourni de son côté une douzaine, et non des moins rares. Les collections Gagoon, Neilson, Baby, la bibliothèque de l'École normale Jacques-Cartier, de Montréal, celle du Château Ramezay, la collection d'impri-